

RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX

OBJET : Plan Local de Santé Publique 2011-2014

Mesdames, Messieurs

Depuis sa création en novembre 2007, l'Atelier Santé Ville de Châtellerault a élaboré le diagnostic santé de la population châtelleraudaise et identifié 4 axes de travail prioritaires :

- l'accès aux soins,*
- l'alcool,*
- l'hygiène de vie,*
- les violences,*

Pour promouvoir de manière encore plus efficace la santé auprès de la population, il s'agit maintenant de déterminer dans un programme, les objectifs que les différents groupes de travail, référents de chaque thématique exposée ci-dessus et coordonnés par l'Atelier Santé Ville, ont souhaité atteindre d'ici 2014. Ce sont des objectifs communs qui devront être déclinés en projets et portés par des partenaires.

Ce programme est transcrit dans le Plan Local de Santé Publique de la commune de Châtellerault qui rappelle la stratégie et les actions déclinées. Il présente les axes de travail retenus pour développer la politique locale en matière de santé publique, construite en partenariat avec les professionnels et les associations oeuvrant dans les domaines de la santé, du social et de la solidarité.

Annuellement un montant sera proposé au budget afin de soutenir financièrement certaines actions. Les choix de financement seront effectués en fonction de la cohérence du projet avec le Plan Local de Santé Publique. Pour 2012, une enveloppe de 9000 euros est inscrite au budget primitif 2012

Le comité de pilotage de l'Atelier Santé Ville du 28 avril 2011 a validé le Plan Local de Santé Publique. Ce même comité de pilotage sera chargé du suivi, et de l'évaluation des actions mises en oeuvre.

* * * * *

VU la circulaire n° DGS/DHOS/SD1A/2006/383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville,

VU la délibération n° 13 du conseil municipal du 25 mars 2010 relative à l'avenant n°2 du CUCS et la poursuite des missions de l'Atelier Santé Ville,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 septembre 2011

n°9

page 2/2

CONSIDERANT la nécessité de programmer les actions décidées par le comité de pilotage de l'Atelier Santé Ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le Plan Local de Santé Publique, ci annexé,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6793
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM